



CODE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INTRODUCTION – NOUS RESPECTONS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Primerica s'est donnée pour mission de vous offrir des solutions éprouvées pour votre avenir financier. Nous sommes engagés à vous offrir d'excellents produits financiers, un service de qualité supérieure et des renseignements sur les nouveaux produits et services qui peuvent vous être utiles. Nous sommes également engagés à protéger les renseignements personnels que vous nous fournissez.

En notre qualité de fournisseur de produits et de services financiers qui répondent le mieux à vos besoins, la collecte et l'utilisation des renseignements personnels sont essentielles pour notre société. En conséquence, notre objectif est de garder votre confiance en ce qui a trait au traitement de vos renseignements personnels.

Afin de vous offrir les produits et services de Primerica, les représentants de Primerica avec lesquels vous avez des relations commerciales seront tenus de recueillir vos renseignements personnels et votre consentement à leur utilisation. Habituellement, ils obtiendront votre consentement lors de la prise de la proposition ou de l'ouverture de votre compte, au moyen d'un consentement verbal ou sous forme d'un document quelconque sur la divulgation. Dans le cadre des produits et des services que nous vous fournissons, les représentants de Primerica nous donneront accès à vos renseignements personnels. De plus, dans le cadre des produits et des services que nous vous fournissons, nous recueillons et traitons vos renseignements personnels qui découlent de vos relations commerciales avec les représentants de Primerica et nous. Dans certaines situations, nous recueillerons des renseignements personnels à votre sujet directement de vos conseillers ou courtiers, des bureaux de crédit ou d'autres institutions financières.

La collecte de vos renseignements personnels doit répondre aux normes que nous avons établies à l'égard du respect de la vie privée. Nous l'assurons à l'aide de mesures physiques, électroniques et procédurales qui respectent les lois en vigueur. Nous formons nos employés en matière de traitement approprié des renseignements personnels. Lorsque nous avons recours aux services d'autres entreprises, elles sont tenues de protéger la confidentialité des renseignements personnels qui leur sont communiqués selon les mêmes normes que nous avons établies pour nous-mêmes.

Le Code sur la protection des renseignements personnels vous est fourni à titre d'information et de consultation. Pour obtenir plus de détails au sujet des principes régissant la protection des renseignements personnels, veuillez poursuivre votre lecture. Si vous désirez nous faire part de vos questions ou de vos préoccupations, nous vous invitons à contacter le Bureau de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante :

Bureau de la protection des renseignements personnels
Les Services Financiers Primerica du Canada Ltée
6985 Financial Drive, Suite 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3
Téléphone : 1-800-265-4804
Courriel: PrivacyOfficeCanada@primerica.com

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Bureau de la protection des renseignements personnels si vous désirez vérifier l'exactitude des renseignements que nous possédons à votre sujet ou si vous désirez que

votre nom soit retiré des listes d'envoi que nous pourrions partager avec nos sociétés affiliées. Pour demander le retrait de votre nom de ces listes ou pour examiner les renseignements à votre sujet qui figurent au dossier, veuillez envoyer votre nom et le numéro de la police ou du compte au Bureau de la protection des renseignements personnels à l'adresse mentionnée ci-dessus.

À propos du Code sur la protection des renseignements personnels

Notre objectif est de garder votre confiance en ce qui a trait au respect de vos renseignements personnels. Le Code sur la protection des renseignements personnels est un mode de réalisation de cet engagement.

À titre de client de Primerica, vous pouvez faire des choix en ce qui a trait au partage de vos renseignements personnels. À cet égard, nous vous encourageons à faire des choix qui nous permettront de vous offrir des produits et des services de qualité qui sauront répondre à vos besoins et objectifs financiers.

Le présent Code sur la protection des renseignements personnels décrit les principes auxquels souscrit Primerica pour protéger la confidentialité des renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle.

Bien que Primerica protège la confidentialité des renseignements personnels, conformément à la législation et à ses politiques internes, les principes du présent Code sur la protection des renseignements personnels mentionné ci-dessous ne s'applique pas aux renseignements sur les clients corporatifs qui exercent des activités à titre d'entreprises individuelles, de sociétés, de sociétés de personnes ou de toute autre forme d'association.

Modifications au présent Code sur la protection des renseignements personnels

Afin de confirmer que ce Code est tenu à jour, nous nous réservons le droit d'apporter des changements de temps à autre. La notification des changements au Code pourrait être distribuée sous forme de déclarations, de bulletins d'informations et (ou) affichée sur le site Web de Primerica Canada sous le lien Protection de la vie privée. Si vous accédez au site ou si vous optez de continuer à recevoir les services de Primerica après la date d'entrée en vigueur du changement, vous êtes présumé avoir entériné un tel changement.

Définition des termes utilisés dans le présent Code sur la protection des renseignements personnels

Renseignements personnels: renseignements sur une personne identifiable, à l'exclusion du nom, du titre et de l'adresse d'affaire ou numéro de téléphone d'affaire d'un employé d'une organisation.

Primerica: les références à « Primerica » ou en fonction du contexte, « nous », « notre » ou « nos » ont trait collectivement à : Les Services Financiers Primerica Ltée, Les Services Financiers Primerica (Canada) Ltée, La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada, Les Placements PFSL du Canada Ltée, Gestion des fonds PFSL Ltée et Les Services à la Clientèle Primerica Inc.

Représentant(s) accrédité(s): les représentants de l'équipe de vente de Primerica qui sont des entrepreneurs indépendants, autorisés à se livrer à des activités d'offre et de vente des produits et services financiers et d'assurance de Primerica.

Responsable/Bureau de la protection des renseignements personnels : chez Primerica, la personne et le service responsables d'assurer la protection des renseignements personnels. Vous pouvez contacter le Bureau de la protection des renseignements personnels par courrier ou par téléphone à l'adresse suivante :

Bureau de la protection des renseignements personnels

Les Services Financiers Primerica du Canada Ltée
6985 Financial Drive, Suite 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3
Téléphone : 1-800-265-4804
Courriel: PrivacyOfficeCanada@primerica.com

Vous/Votre: les clients particuliers de Primerica, excluant les entreprises clientes de Primerica.

DIX PRINCIPES RÉGISSANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. **Responsabilité** – Primerica est responsable de tous les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle. Nous avons désigné une ou plusieurs personnes responsables d'assurer la conformité continue du Code sur la protection des renseignements personnels.
2. **Fins pour lesquelles nous recueillons vos renseignements personnels** – Primerica ou ses représentants indépendants de vente accrédités aviserons les personnes des fins pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis ou utilisés avant ou au moment de la collecte.
3. **Consentement** – Primerica demandera le consentement d'une personne avant ou au moment de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels à son sujet, sous réserve de certaines exceptions, comme des raisons d'ordre juridique ou sécuritaire qui rendent l'obtention du consentement impossible ou difficile. Votre consentement peut être donné par écrit ou par voie électronique ou par le biais d'un représentant accrédité. Dans certains cas, il peut aussi être implicite. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps, moyennant certaines restrictions.
4. **Limites applicables à la collecte des renseignements** – Primerica réunit les renseignements personnels aux seules fins précisées et dans la mesure permise par la loi. Primerica ne recueillera vos renseignements personnels que par des moyens justes et légaux.
5. **Limites applicables à l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels** – Primerica utilisera ou divulguera les renseignements personnels aux seules fins pour lesquelles ils ont été recueillis, à moins que la personne ne consente à ce qu'ils soient utilisés ou divulgués à d'autres fins. Primerica conservera les renseignements personnels uniquement pour la durée nécessaire aux fins précisées ou selon ce qui est par ailleurs requis ou permis par la loi.
6. **Exactitude des renseignements personnels** – Primerica veillera à ce que les renseignements personnels qu'elle recueille, utilise ou divulgue soient exacts, complets et à jour aux fins pour lesquelles ils doivent être utilisés. Une personne peut contester l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements personnels à son sujet et, s'il y a lieu, les faire modifier.
7. **Protection des renseignements personnels** – Primerica protège les renseignements personnels de toute intrusion injustifiée, divulgation ou utilisation malveillante en appliquant des mesures de sécurité reflétant le niveau de confidentialité de ces renseignements.
8. **Accessibilité à l'information sur les politiques et les procédures** – l'information au sujet de nos politiques et procédures, utilisée pour la gestion des renseignements personnels sera rendue disponible de manière à en simplifier la compréhension. L'information est disponible du Bureau de la protection des renseignements personnels.
9. **Accessibilité aux renseignements personnels** – Sur demande écrite au Bureau de la protection des renseignements personnels, Primerica avisera le requérant des renseignements personnels dont Primerica est en possession, les fins pour lesquelles ils sont utilisés et les personnes auxquelles ils ont été divulgués. Par ailleurs, Primerica donnera au requérant la possibilité d'avoir accès à ses renseignements personnels, dans la mesure permise par la loi. Par ailleurs, le requérant peut demander de faire modifier tout renseignement personnel, le cas échéant, s'il est incomplet ou inexact.

10. **Contestation de la conformité, demandes et préoccupations** – une personne peut contacter le Bureau de la protection des renseignements personnels de Primerica pour lui faire part de toute demande de renseignements ou préoccupation au sujet des politiques et procédures de Primerica ou à propos de tout manquement au Code.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LES PRATIQUES RELATIVES À PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

D'où proviennent les renseignements personnels que nous recueillons ?

La nature des renseignements personnels que Primerica recueille et conserve à votre sujet provient possiblement des sources suivantes :

- i) les renseignements que nous recevons de vous ou de votre représentant de Primerica sur les formulaires de demande de produits et services financiers, d'assurance, de demande de règlement d'assurance et autres formulaires, tels que vos nom, sexe, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, profession, employeur, détails de votre emploi, actifs, revenu, préférence linguistique et autres données d'identification personnelles (telles que des pièces d'identité gouvernementales, le numéro d'assurance sociale, le permis de conduire, le passeport et/ou, lorsque cela est permis, la carte d'assurance-maladie provinciale);
- ii) les renseignements que vous nous donnez volontairement ou par l'entremise de votre représentant de Primerica quand nous effectuons un relevé de vos préférences, besoins ou intérêts;
- iii) les renseignements que vous nous donnez volontairement ou par l'entremise de votre représentant de Primerica quand nous exécutons une Analyse des Besoins Financiers;
- iv) les renseignements sur vos opérations avec nous ou votre représentant de Primerica ou des tiers, tels les numéros de compte, les soldes de compte, le bureau de Primerica assurant le service de vos produits et services financiers et tout produit d'assurance que vous avez obtenu de Primerica, le dossier de paiement et les activités sur le compte;
- v) les renseignements que nous recevons de votre (vos) employeur(s);
- vi) les rapports que nous recevons des bureaux de crédit;
- vii) les renseignements que nous recevons des partenaires de programmes et des fournisseurs de services avec ou pour lesquels nous vous fournissons des produits et des services financiers et/ou d'assurance;
- viii) les renseignements que nous recevons de vous ou de tiers (incluant les hôpitaux, cliniques et autres établissements médicaux, médecins et autres fournisseurs de soins) au sujet de votre santé, notamment des détails sur vos conditions médicales, diagnostics et traitements; les coordonnées des médecins et les registres de vos visites;
- ix) les renseignements pertinents qui ont trait à votre crédit, à votre assurance et à tout autre produit ou service financier que vous demandez de temps à autre; et
- x) les renseignements fournis par votre employeur, médecin et établissement de crédit qui sont nécessaires pour traiter votre demande ou votre demande d'indemnité.

Autres sources de collecte des renseignements personnels

De temps à autre, nous recueillons également des renseignements supplémentaires à votre sujet concernant l'état actuel de votre compte et/ou de votre assurance auprès des représentants de Primerica et généralement aux fins de gérer les produits et services financiers et les produits d'assurance que nous vous fournissons. Lorsque les représentants de Primerica nous fournissent votre numéro d'assurance sociale et confirment que vous y avez consenti, nous pourrions utiliser ce numéro à des fins d'identification, notamment pour déterminer si votre demande correspond exactement à nos registres en place. Aux fins d'évaluer, de juger, d'enquêter sur et de traiter toute demande d'indemnité d'assurance

que vous nous soumettez, nous pourrions également recueillir des renseignements supplémentaires à votre sujet, à partir des sources suivantes :

- i) médecins et autres praticiens et fournisseurs du domaine médical et de la santé;
- ii) hôpitaux, cliniques et autres installations médicales;
- iii) commissions des accidents du travail des provinces et territoires;
- iv) ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada (autrefois Développement des ressources humaines Canada);
- v) représentants accrédités, mandataires, courtiers d'assurance, intermédiaires et représentants des services financiers avec lesquels vous maintenez des relations commerciales;
- vi) employeurs;
- vii) experts en sinistres, enquêteurs, inspecteurs et policiers; et
- viii) nos sociétés affiliées, incluant La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada, Les Placements PFSL du Canada Ltée, Les Services Financiers Primerica (Canada) Ltée et Les Services à la Clientèle Primerica Inc.

Sauf tel que mentionné ci-dessus dans le cas des renseignements médicaux, nous ne recueillons aucun renseignement sensible de nos sociétés affiliées ou de tiers, tels que les détails sur vos achats de biens ou services ou des renseignements sur vos préférences, besoins ou intérêts en matière de consommation dans les situations où une personne raisonnable en serait offusquée ou gênée.

Nous avons établi des politiques et des procédures relatives à la conservation et à la destruction des renseignements personnels que nous détenons à votre sujet.

Fins pour lesquelles nous recueillons vos renseignements personnels

Nous pourrions utiliser les renseignements personnels que nous recueillons à votre sujet aux fins suivantes :

- i) établir votre identité;
- ii) dans le cas du numéro d'assurance sociale pour l'administration, la tenue des dossiers, l'identification du dossier et, s'il y a lieu, à des fins de déclaration fiscale;
- iii) déterminer votre assurabilité et traiter vos demandes d'assurance ou d'autres produits et services financiers que nous offrons;
- iv) évaluer et juger votre demande, nos risques d'assurance et toute demande d'indemnité que vous nous soumettez;
- v) gérer et assurer le service des produits et services financiers et des produits d'assurance que nous vous fournissons;
- vi) répondre à vos requêtes au sujet de vos demandes, de nos produits d'assurance et de nos autres produits et services financiers;
- vii) nous conformer aux exigences statutaires, réglementaires, de sécurité et de traitement, y compris les exigences fédérales et provinciales au Canada et les exigences provenant de l'extérieur qui s'appliquent à nous ou à l'un ou l'autre de nos affiliés ou fournisseurs de service;
- viii) comprendre vos besoins et offrir des produits et services qui y répondent;
- ix) permettre à nos affiliés et à des entreprises choisies de promouvoir leurs produits et services auprès de vous; et
- x) à toute autre fin mentionnée aux présentes ou que nous vous communiquerons de temps à autre ou à toute autre fin permise par la loi.

Vous pouvez refuser votre consentement au point ix, ci-dessus ou le retirer, tel qu'expliqué aux présentes. Nous pouvons aussi utiliser ou divulguer vos renseignements personnels à d'autres fins, avec votre consentement, et de toute autre manière permise ou exigée par la loi (voir la section *Consentement* ci-dessous).

Divulgateion de vos renseignements personnels

Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels à des tiers aux fins d'administration de votre compte, pour effectuer des opérations commerciales ou pour respecter les exigences législatives et réglementaires au Canada ou une juridiction d'un autre pays. Les tiers auxquels nous divulguons vos renseignements personnels sont notamment : (i) votre représentant; (ii) les autres institutions financières ou les entreprises de fonds mutuels; (iii) les autres sociétés affiliées de Primerica; (iv) les tiers fournisseurs de services; (v) les gouvernements canadiens ou étrangers, les organismes gouvernementaux et les autorités de réglementation; (vi) et toutes autres institutions exigées par la loi.

A. Tiers fournisseurs de services – à l'instar de nombreuses entreprises, nous réduisons nos coûts en confiant des mandats de routine à des fournisseurs de services. Nous pouvons alors leur fournir vos renseignements personnels. Ces fournisseurs de services doivent alors signer une entente de confidentialité et ils ne peuvent utiliser les renseignements qui leur sont divulgués qu'aux fins précisées dans l'entente. Ils doivent ensuite les rendre à Primerica ou les détruire, sans en conserver de copie. Ces renseignements peuvent être divulgués aux fournisseurs de services aux fins suivantes :

- i) préparer ou imprimer des relevés et offrir d'autres services de gestion
- ii) fournir des services de traitement de données et de recherche de marketing
- iii) procéder à la souscription d'assurance et la prestation des fonctions et services afférents, comme le Bureau de renseignements médicaux;
- iv) se conformer à des exigences statutaires, réglementaires ou de conformité, dont les exigences fédérales et provinciales au Canada et les exigences de sources étrangères qui s'appliquent à nous ou à l'un ou l'autre de nos affiliés fournisseurs de service;
- v) mettre à jour des renseignements auprès des bureaux de crédit;
- vi) participer à des systèmes de compensation et de règlement en association avec d'autres établissements financiers;
- vii) vous distribuer des renseignements et (ou) des offres promotionnelles qui ont trait aux produits et services que vous obtenez de nous;
- viii) gérer vos indemnités d'assurance et les services d'administration des réclamations;
- ix) facturer les services;
- x) recouvrer les créances sur les comptes que vous nous devez;
- xi) aider les tiers ou les instances d'investigation à prévenir la fraude, le blanchiment d'argent et toute autre activité criminelle; et
- xii) toute autre activité qui a trait au service ou à la gestion des produits que vous obtenez de nous, ou autrement autorisée ou exigée par la loi.

Certains de nos fournisseurs de services (y compris nos affiliés agissant à ce titre) qui traitent ou gèrent des renseignements personnels en notre nom sont installés à l'extérieur du Canada. Si vous avez des questions sur des pays en particulier où vos renseignements personnels peuvent être traités/gérés ou pour obtenir une liste de pays, veuillez envoyer un courriel à PrivacyOfficeCanada@Primerica.com. Certains fournisseurs auxquels nous avons recours pourraient aussi sous-traiter certains services auprès d'autres fournisseurs de service qui peuvent être établis à l'extérieur du Canada. En conséquence, vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités à l'extérieur du Canada aux fins décrites aux présentes. Les mesures contractuelles et autres que nous pourrions utiliser afin de protéger vos renseignements personnels sont assujetties aux exigences statutaires des juridictions étrangères où ils peuvent être transmis, stockés ou traités (par exemple, l'obligation statutaire de divulguer des renseignements personnels aux autorités gouvernementales dans ces juridictions étrangères).

Vos renseignements personnels peuvent être divulgués à des personnes ou entités qui sont indiquées dans *Fins pour lesquelles nous recueillons vos renseignements personnels* mentionnée ci-dessus, aux fins d'obtenir les renseignements requis, et ils peuvent être divulgués à d'autres fins à nos affiliés et à vos conseillers mentionnés dans nos registres, y compris aux représentants de Primerica.

- B. Lorsque la loi l'exige ou l'autorise :** nous pouvons divulguer vos renseignements personnels suite à un mandat de perquisition, à une ordonnance du tribunal ou toute autre demande prévue dans la loi. Il se peut également que nous soyons obligés de divulguer vos renseignements personnels pour nous conformer aux lois canadiennes ou étrangères applicables à Primerica ou aux produits et services qu'elle propose. Lorsque la loi l'exige et la demande est prévue dans la loi, nous ne sommes pas tenus d'obtenir votre consentement avant de divulguer vos renseignements personnels.
- C. Opérations commerciales :** de temps à autre, nous pourrions participer ou proposer de participer à certaines opérations commerciales qui amèneraient d'autres participants à consulter vos renseignements personnels. Nous pourrions utiliser ceux-ci et les divulguer à des tiers prenant part à certaines opérations commerciales, y compris le financement proposé ou effectif, la sécurisation, l'assurance, la vente, l'aliénation ou la cession par d'autres moyens de la totalité ou d'une partie de ses biens ou éléments d'actif, aux fins d'évaluer et (ou) d'effectuer ces opérations commerciales proposées. Il peut s'agir de :
- i) permettre à ces parties de déterminer si elles doivent aller de l'avant avec la opération commerciale proposée;
 - ii) remplir des engagements ou obligations en matière d'inspection, de rapport ou de vérification auprès de ces tiers; et
 - iii) permettre à ces parties d'utiliser et de divulguer vos renseignements personnels pour sensiblement les mêmes fins décrites aux présentes.

Affiliés ou tiers auxquels nous pourrions communiquer vos renseignements personnels

- A. Affiliés - nos affiliés sont la famille des entreprises qui forment Primerica. On peut obtenir une liste complète des affiliés auprès du Responsable de la protection des renseignements personnels, à l'adresse ou au numéro de téléphone mentionnés dans la section *Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels* ci-dessous.

Primerica et ses affiliés partagent entre eux des « listes de marketing » ou listes des clients qui répondent à certains critères généraux non sensibles. Ces renseignements peuvent inclure vos nom, adresse, catégorie de revenu, sexe, préférence linguistique, préférences, besoins ou intérêts. Ce partage vise à aider les affiliés à vous offrir des produits et services qui pourraient vous intéresser. Nous ne partageons pas des renseignements financiers ou médicaux spécifiques ou d'autres renseignements sensibles avec nos affiliés, sauf lorsque nos affiliés agissent comme nos fournisseurs de services, lorsque la loi nous y autorise ou lorsque vous y consentez. Si vous préférez que nous ne partagions pas avec nos affiliés les listes de marketing sur lesquelles votre nom et des renseignements à votre sujet paraissent, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse appropriée ou au numéro de téléphone mentionné dans la section *Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels* ci-dessous, en nous allouant un délai raisonnable pour retirer votre nom et les renseignements visés.

Certains de nos affiliés susnommés peuvent être situés à l'extérieur du Canada. Les renseignements personnels divulgués à ces affiliés seront alors assujettis aux lois des juridictions étrangères où sont situés ces affiliés.

- B. Tiers – de temps à autre, il est possible que nous divulguions des renseignements personnels, par l'entremise de listes de marketing, à des sociétés ou organismes choisis afin qu'ils vous offrent directement des biens et services qui pourraient vous intéresser. Ces listes de marketing contiennent des renseignements très généraux et non sensibles, tels que vos nom, adresse et numéro de téléphone et des catégories de biens et services qui correspondent à vos préférences et intérêts. En aucun cas, nous ne divulguons des renseignements sensibles à votre sujet, y compris vos données financières et cotes de crédit spécifiques, sans votre consentement explicite préalable. Il sera aussi formellement interdit à ces sociétés et organismes choisis de divulguer ces renseignements à des tiers ou de les utiliser à d'autres fins sans obtenir votre consentement explicite au préalable.

Si vous voulez être exclu des listes de marketing que nous pourrions partager avec des tiers, vous pouvez vous en retirer en tout temps en communiquant avec nous à l'adresse appropriée ou au numéro de téléphone mentionné dans la section *Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels* ci-dessous, en nous allouant un délai raisonnable pour nous conformer à votre décision.

Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels à des tiers aux fins d'administration de votre compte ou pour respecter les exigences législatives ou réglementaires au Canada, aux États-Unis et à l'étranger. Les tiers auxquels nous divulguons vos renseignements personnels sont notamment: (i) votre représentant; (ii) d'autres institutions financières; (iii) les autres sociétés affiliées de Primerica au Canada et à l'étranger; (iv) les tiers fournisseurs de services au Canada et à l'étranger; (v) les gouvernements canadiens ou étrangers, les organismes gouvernementaux et les autorités de réglementation et (vi) tous autres tiers nationaux et étrangers légalement autorisés.

Primerica peut également conclure des contrats avec des tiers de temps à autre et communiquer vos renseignements personnels à des fins de marketing, de recherche, d'études et de sondages. La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada conclut des contrats avec ces tiers afin de leur interdire d'utiliser de vos renseignements personnels à des fins autres que celles prévues dans le contrat, et les tiers sont tenus par contrat de conserver la confidentialité des renseignements que nous leur avons fournis.

Votre consentement

Selon la nature et la sensibilité de vos renseignements personnels, votre consentement à leur collecte, leur utilisation ou leur divulgation peut être explicite (donné verbalement, par écrit ou par voie électronique) ou implicite (par exemple si vous utilisez ou gardez un de nos produits ou services ou si vous ne répondez pas à notre offre de retirer vos renseignements personnels de notre liste de marketing, nous supposons que nous bénéficions de votre consentement). Votre consentement peut être donné par votre représentant autorisé. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps pourvu que vous nous en avisiez dans un délai raisonnable. Pour retirer votre consentement, veuillez communiquer avec nous à l'adresse ou au numéro de téléphone mentionné dans la section *Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels* ci-dessous.

Le retrait ou le refus de votre consentement est assujéti à des restrictions juridiques et contractuelles. Nous pouvons recueillir, utiliser ou divulguer vos renseignements personnels sans votre consentement, à des fins juridiques, de sécurité ou certaines opérations de traitement lorsque la loi l'y autorise. Par exemple, votre consentement n'est pas requis lorsque nous recueillons ou échangeons vos renseignements personnels afin de prévenir la fraude, le blanchiment d'argent ou toute autre activité criminelle; et, sur approbation de votre demande, vous ne pouvez retirer votre consentement à la collecte, au traitement et à l'inscription des renseignements relatifs à votre compte. Lorsque la loi le permet ou l'exige, nous pourrions recueillir, utiliser ou divulguer vos renseignements personnels sans votre consentement, par exemple pour recouvrer une créance. Si vous retirez votre consentement, nous pourrions être dans l'impossibilité de vous fournir certains produits et services.

N'oubliez pas que vos conversations téléphoniques avec nos représentants pourraient être écoutées et/ou enregistrées à des fins de contrôle de la qualité, de formation interne et de tenue de registres. De plus, veuillez noter que nous, nos affiliés et les tiers avec qui nous partageons vos renseignements personnels, conformément au présent Énoncé de confidentialité, pourrions vous contacter par téléphone, au numéro que vous nous avez confié.

Accès à vos renseignements personnels

Nous ouvrirons et conserverons un dossier de renseignements personnels pour chaque demandeur et client. Il vous incombera de nous informer de tout changement qui pourrait modifier la situation de vos comptes ou services avec nous. Votre dossier sera conservé par nous et ne pourra être consulté qu'à Primerica Canada. Seuls nos employés, agents et mandataires qui ont besoin de consulter votre dossier dans le cadre de leurs tâches y auront accès. Vous avez le droit de consulter votre dossier et de faire rectifier tout renseignement personnel qui est périmé, incomplet ou inexact. Nous voulons garder ce processus aussi simple que possible. Vous pouvez en tout temps communiquer avec nous pendant les heures normales d'affaire à l'adresse ou au numéro de téléphone apparaissant dans la section *Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels* ci-dessous. Il nous incombera de valider l'identité de quiconque présente une telle demande afin de nous permettre de confirmer que nous ne fournirons pas vos renseignements personnels à une personne qui n'a pas le droit de les consulter. Nous pourrions exiger des frais administratifs pour vous permettre d'accéder à votre dossier conformément à votre demande. Nous donnerons habituellement suite à votre demande d'accès ou de rectification dans les 30 jours.

Veuillez prendre note que, dans certaines circonstances, nous ne pourrions vous permettre de consulter des volets spécifiques de renseignements personnels à votre dossier. Par exemple, nous ne pourrions vous autoriser à consulter les renseignements suivants :

- i) renseignements contenant des renvois à d'autres personnes;
- ii) renseignements contenant nos propres renseignements confidentiels ou exclusifs;
- iii) renseignements qui ont été détruits; ou
- iv) renseignements qu'il serait trop cher d'obtenir, par exemple des renseignements qui sont périmés ou archivés.

Comment nous protégeons vos renseignements personnels

Les renseignements personnels en notre possession peuvent être conservés en format électronique ou sur support papier dans nos bureaux ou dans les installations d'un fournisseur tiers. Ils peuvent aussi être conservés dans des installations hors site sécurisées.

Nous maintenons des politiques, procédures, lignes directrices et sauvegardes en place afin de protéger vos renseignements personnels. Nous avons mis en place des mesures de sécurité, dont des mots de passe, un accès restreint à nos bureaux et registres, un accès physique sécurisé et le chiffrement des dossiers, afin de protéger vos renseignements personnels contre l'accès non autorisé, le vol ou l'utilisation malveillante.

Il incombe à chaque employé de Primerica de protéger la confidentialité de tous les renseignements personnels qui sont consultés. À titre de condition d'emploi, chaque employé doit signer un code de conduite, qui contient des dispositions exhaustives en matière de protection de vos renseignements personnels.

Tous les renseignements personnels recueillis seront utilisés aux fins énumérées lors de la collecte et conservés aussi longtemps que requis pour fournir le service ou conformément aux exigences de la loi. Nous ne recueillons aucun renseignement personnel des visiteurs qui accèdent à nos sites Web, mais nous pourrions demander des renseignements personnels à un visiteur qui choisit de nous envoyer un message par courrier électronique.

Demandes et contestations au sujet de nos politiques et procédures visant la protection des renseignements personnels

Pour déposer une demande de retrait, demander à consulter vos renseignements personnels ou demander des précisions sur un compte ou un service que vous avez obtenu de nous, ou pour signaler des renseignements personnels inexacts à votre dossier, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Bureau de la protection des renseignements personnels
Les Services Financiers Primerica du Canada Ltée
6985 Financial Drive, Suite 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3
Téléphone : 1-800-265-4804
Courriel : PrivacyOfficeCanada@primerica.com

Nota : vous devez déposer une demande de retrait auprès de chaque société de Primerica à laquelle vous voulez que la demande de retrait s'applique. Si vous avez déjà déposé une telle demande par le passé auprès d'une société de Primerica de laquelle vous avez obtenu un compte ou un service, il n'est pas nécessaire d'en déposer une autre auprès de cette société de Primerica.

Nous ferons enquête sur toutes les plaintes et y donnerons généralement suite dans les 30 jours suivant leur réception. Si nous concluons qu'une plainte est fondée, nous prendrons toutes les mesures appropriées et modifierons, au besoin, nos politiques et nos procédures.

01/09/2020